



SAINT-JUST-LA-PENDUE



1 644 hab. (pop. 2022)
19,9 km²

01



Commune **Petites villes de demain** depuis 2020



Action N° 10.2
3^{ème} pilier : Ville durable

Démarche avec la population

Statut de l'action : En projet
Niveau de priorité : FORT
Maître d'ouvrage : Communes PVD

Description
La démarche Petites Villes de Demain n'a pas fait l'objet d'une concertation. Elle est le résultat des projets de mandat des équipes municipales en place.
A ce titre, il convient de partager les ambitions avec la population à différents niveaux :
- L'information (à minima),
- La concertation (en fonction des dossiers),
- La co-construction (si la démarche fonctionne).
En fonction des projets et de l'implication des citoyens, différentes instances seront mises en place. Afin d'accompagner les communes, le Cerema va faire bénéficier de son retour d'expérience de la commune de Régnay aux trois autres communes lauréates PVD.

Objectifs
Cette action renforce le lien entre le centre-bourg et ses habitants en visant les objectifs suivants :
- Informer régulièrement les usagers (CoPLER, Map, bulletins municipaux, site internet, réseaux sociaux...) et les autres élus de la CoPLER (l'ash actions notamment) pour que la réalisation du programme se déroule en toute transparence,
- Prendre en compte l'avis des usagers, notamment au travers de réunions publiques, pour les projets d'aménagements ayant un impact sur la vie des usagers/résidents.

1^{er} PLUi approuvé dans le département

Un des quatre plus importants villages du territoire du PLUi de la CoPLER

02

Des équipements et des services rayonnant sur une grande partie du territoire

03

Un programme de 27 actions autour de 3 piliers :

- Amélioration de l'habitat,
- Maintien de l'offre de commerces, services et équipements,
- Ville durable - Valorisation du patrimoine et des paysages, reconquête des espaces publics, lutte contre l'étalement urbain, apaisement et développement des mobilités

3 Piliers de l'ORT	10 Axes d'actions
1^{er} pilier Amélioration de l'habitat	1 - Du bâti à réhabiliter pour construire une offre de logement répondant aux besoins 2 - Un tissu historique de bâti patrimonial et de clôtures à préserver et à mettre en valeur
2nd pilier Maintien de l'offre de commerces, services et équipements	3 - Des équipements à conforter ou à créer pour des centres-bourgs animés et vivants 4 - Une armature commerciale à maintenir et à organiser pour participer au dynamisme des centres-bourgs
3^{ème} pilier : Ville durable - Valorisation du patrimoine et des paysages, reconquête des espaces publics, lutte contre l'étalement urbain, apaisement et développement des mobilités	5 - Des espaces publics de qualité pour des centres-bourgs agréables à vivre au quotidien 6 - Des jardins partagés et des squares végétalisés pour des logements attractifs et de la fraîcheur en centre-bourg 7 - Des voies à requalifier ou à créer pour des centres-bourgs pacifiés et attractifs pour les riverains 8 - Une offre de stationnement desservant commerces et logements tout en délestant les centralités 9 - Des liaisons cycles et piétonnes à renforcer ou à créer pour faciliter le recours aux modes doux 10 - Communication et concertation



SAINT-JUST-LA-PENDUE

Lauréate **Petite Ville de Demain** accompagnée de 2021 à 2022



1

Pôle Santé

Création d'une
Maison de Santé
pluriprofessionnelle,
pharmacie



2

La rue du commerce

Les maisons accolées
forment un ensemble
dense où vacance et
réhabilitation se côtoient



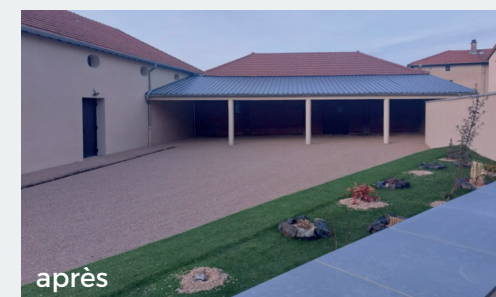
3

Pôle culturel

- Rénovation du théâtre Bel Air et d'un bâtiment mis à disposition des associations du village
- Réalisation d'un théâtre de verdure
- Ancienne école privée : DPU réalisé pour revente à un bailleur social et démarrage des travaux

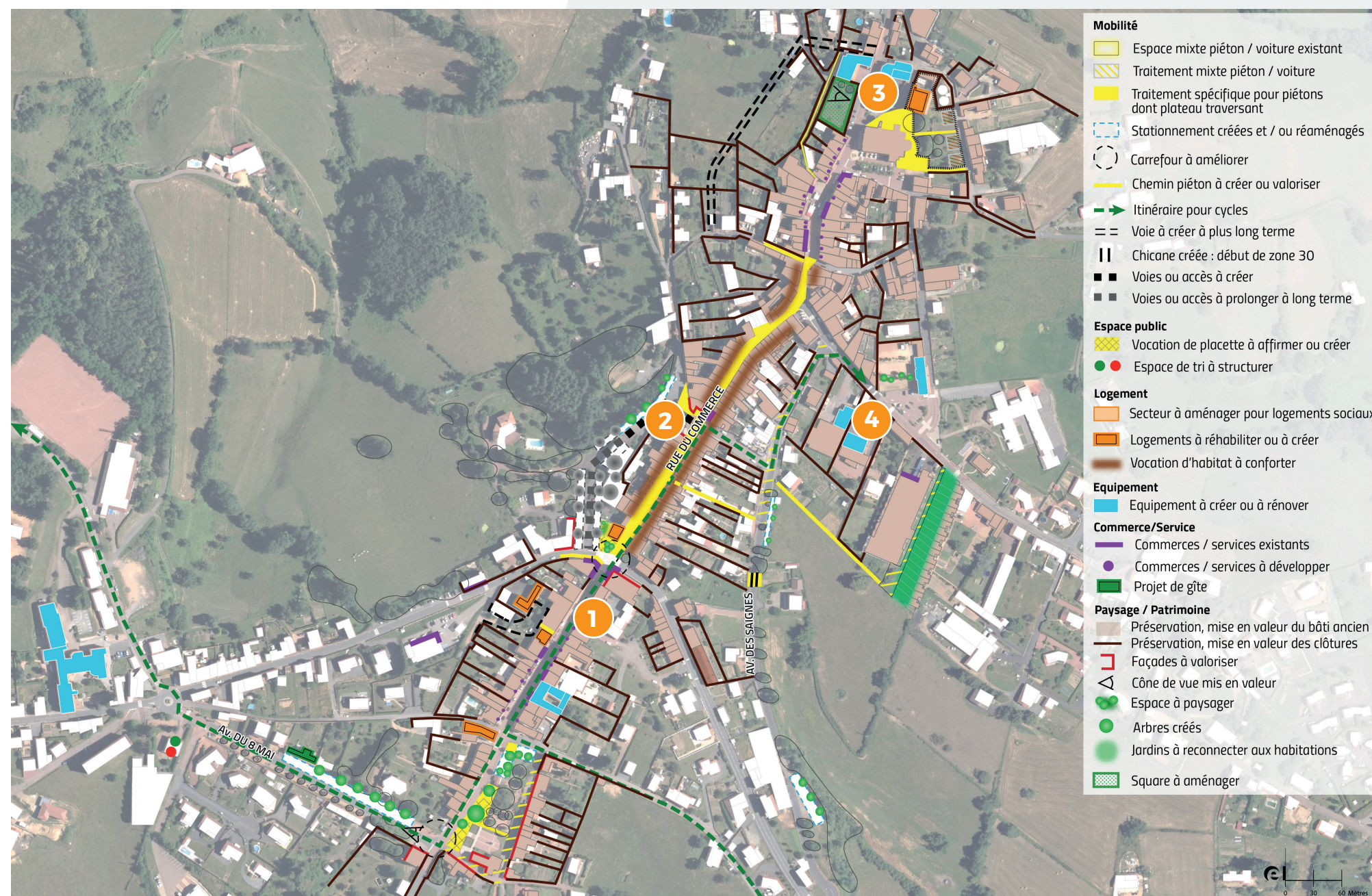


avant



après

Plan guide du centre-bourg



4

Pôle Enfance / Jeunesse

- Ancienne école : travaux en cours pour l'accueil du Centre de Loisirs
- Agrandissement de la cantine
- Cité Combiar : accompagnement vente/réhabilitation



SAINT-JUST-LA-PENDUE

SALLE COMMUNALE

5 NOV. 2025

Comment redonner vitalité et attractivité aux centres-bourgs et centres-villes ? Ce défi, au cœur des enjeux de sobriété foncière mais aussi du "bien vivre ensemble", mobilise aujourd'hui de nombreux acteurs et actrices.

Dans les territoires ruraux, la question se pose avec encore plus d'acuité : quelles actions concrètes, quelles coopérations mettre en place pour renforcer l'efficacité de l'action publique ?



- 9h30** Accueil - café
- 10h** Accueil par Jean-Pierre Berger et Benoit Gay, président et directeur général d'epures
- 10h15** Débat mouvant autour de la question **"la dévitalisation des centres-bourgs/villes pour vous c'est quoi, comment ça se traduit ?"** animé par Yoan Miot, Directeur de l'Ecole d'urbanisme de Paris
- 10h30** **La dévitalisation/revitalisation des centres bourgs**, intervention de Yoan Miot
- 11h00** **La démarche PLUi de la Copler**, Jean-Paul Capitan, président de la Communauté de communes entre Loire et Rhône
- 11h20** **L'aménagement des centres-bourgs de la CoPLER : du PLUi aux réalisations**, Justine Mollen, Cheffe de projet Petites Villes de Demain et Anne-Gaëlle Contin, chargée d'études epures

pause déjeuner

- 13h** **Visite de Saint-Just-la-Pendue**, Romain Coquard, maire de Saint-Just-la-Pendue
- 14h45** Table ronde **"Faisons la chaîne de l'aménagement"** avec Hervé Gérin, sous-préfet - Florence Menez, Epura - Pierre Odet, Villes vivantes - Jean-Paul Capitan, CoPLER - animée par Yoan Miot
- 15h45** **Conclusion à double voix**
Jean-Pierre Berger et Jean-Paul Capitan